

Questions orales

Je sais, monsieur l'Orateur, que la direction des produits dangereux, que nous avons avisée, a envoyé hier un télex à chacune de ces sociétés exprimant ses inquiétudes. J'aimerais savoir si le ministre se contentera de manifester son inquiétude ou bien s'il compte prendre d'autres mesures, car il s'agit d'une menace à la santé des enfants.

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, nous sommes au courant de cette situation. Selon les renseignements qui nous ont été donnés, ces bouteilles ne devraient pas être utilisées plus d'une fois. Notre ministère collabore avec les fabricants de ce genre de bouteilles et d'autres biberons pour veiller à ce qu'une mise en garde figure clairement sur l'emballage et que d'autres mesures soient prises pour empêcher la mauvaise utilisation de ce produit.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, j'ai ici une lettre du laboratoire Ross dont voici un extrait:

Elles sont conçues pour être jetées après un seul usage.

Elles sont faites de verre ordinaire dont le seuil de résistance à la chaleur est très bas.

Il est ressorti de notre enquête qu'un bon nombre de mamans et certains hôpitaux se servaient de ces bouteilles plus d'une fois. J'aimerais demander au ministre s'il a l'intention ou non d'aller plus loin et d'interdire aux hôpitaux d'offrir ce genre de cadeaux?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, le député a raison: les bouteilles ne devraient servir qu'une fois. Mais pour ce qui est d'aller jusqu'à interdire cet emballage, on ne s'est pas encore posé la question. Nous allons étudier la chose.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, peut-être le ministre de la Consommation et des Corporations pourrait-il consulter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, au sujet de la valeur nutritive des autres aliments offerts en cadeau, et lui demander si à son avis les hôpitaux font bien de promouvoir ces aliments pour bébés qui, au fond, ne valent pas grand-chose, au lieu de promouvoir l'alimentation naturelle des bébés, soit l'allaitement maternel?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de porter de jugement sur la valeur nutritive de ces aliments pour bébés par opposition à l'allaitement maternel, mais je me ferai un plaisir de consulter ma collègue à ce sujet.

* * *

LES PÊCHERIES**L'OCTROI DE PERMIS AUX CHALUTIERS CONGÉLATEURS SUR LE LITTORAL DE L'ATLANTIQUE**

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêches et de l'Environnement. Étant donné que le ministre des Pêches a maintenant renoncé à appliquer des règlements arbitraires aux pêcheurs de pétoncles de la Nouvelle-Écosse, et étant donné que nous avons maintenant la chance inouïe de pouvoir pêcher dans les eaux baignant les régions atlantiques du Canada des espèces moins exploitées comme le merlu argenté, le capelan, le calmar, le maquereau du large et le grenadier, et étant donné les représentants de quelque seize grandes sociétés de

transformation de la Nouvelle-Écosse sont convaincus de la viabilité des chalutiers congélateurs et sont prêts à en louer ou à en acheter sans l'aide d'Ottawa, je voudrais savoir si le ministre est disposé à écouter la voix des représentants de l'industrie et à autoriser l'octroi de permis à un petit nombre de chalutiers congélateurs, ce qui constituerait un premier pas vers la création d'une nouvelle branche de l'industrie de la pêche dans les régions atlantiques du Canada?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le fait qu'au cours des consultations qui ont eu lieu entre les pêcheurs côtiers et hauturiers, ceux-ci se sont dits disposés à envisager un nouveau régime pour le banc Georges, ne devrait pas être considéré comme un recul, mais comme une amélioration et un témoignage de l'acceptation par la flotte de la baie de Fundy de ramener le niveau des prises à ce qu'il était dans le passé et à cesser de l'augmenter.

J'étudierai les recommandations des pêcheurs et si elles sont recevables, je les accepterai sûrement parce que j'ai toujours eu pour principe qu'ils devraient avoir davantage leur mot à dire au sujet des règlements régissant la pêche.

Quant à la question soulevée par le député, je lui rappelle que je n'ai pas reçu de demandes de permis pour les chalutiers congélateurs qui soient exemptes des clauses les autorisant à avoir accès à la morue, à la plie et au rouget. S'il s'agit uniquement du merlu argenté, du grenadier à long nez et d'autres espèces sous-exploitées, alors ma porte est ouverte.

● (1452)

M. Crouse: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisqu'on a accusé le ministre de ne pas avoir suffisamment consulté les ministres provinciaux et l'industrie, accepterait-il au moins de consulter les représentants des principales industries de la Nouvelle-Écosse, pour qu'ils sachent au moins à quoi s'en tenir quant à l'établissement d'une nouvelle industrie dans les provinces de l'Atlantique?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, le jour même, la semaine dernière, où le député a amorcé un débat spécial sur l'absence de consultation, le comité de la pêche du poisson de fond dans l'Atlantique, qui était saisi du problème dont parle le député, se réunissait, et ses séances à Halifax ont duré deux jours, si j'ai bonne mémoire. Les provinces, l'industrie, les pêcheurs et les divers ministères des Pêches étaient dûment représentés.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES**FISH LAKE (C.-B.)—LE CONTRAT AVEC LA BANDE DES INDIENS TOOSEY**

M. Jack Pearsall (Coast Chilcotin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien mais, en son absence, je m'adresserai à son secrétaire parlementaire. On m'a dit que le contrat devant être signé entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la bande des Indiens Toosey, dans la partie de Chilcotin qui relève de ma circonscription, avait avorté.